



le 01 avril 2020

Lettre ouverte aux dirigeants du Groupe

Alors qu'un accord **Groupe** était signé le 26 mars 2020 à l'unanimité par les 4 organisations syndicales représentatives au niveau Groupe et la Direction précisant que « ce projet d'accord s'inscrit dans la volonté forte de protéger les salariés et de participer à l'effort national de non propagation du COVID-19 et de baisse du taux de mortalité lié à la pandémie », dès le 30 mars 2020 nous observons dans tout le groupe des pressions exercées au niveau des établissements pour remettre en route l'outil de production, bien avant la sortie du confinement et à l'encontre de l'accord Groupe précédemment cité, sur des activités non critiques et non vitales pour le pays en ce moment, tant en termes de besoins pour les citoyens que de sécurité.

Une rupture prématurée de confinement, c'est-à-dire avant même les annonces du Gouvernement sur les conditions de sortie, est de nature à participer à ruiner les efforts démesurés de la Nation et des citoyens, et remettre en cause les résultats positifs attendu du confinement. Cela nous précipitera à n'en pas douter vers une nouvelle vague de la pandémie Rien de censé ne peut justifier une reprise des activités avant que des consignes en matière de santé publique n'aient été non seulement promulguées mais aussi qu'elles ne soient suivies d'une bonne application sur le terrain. **Si vous maintenez ce cap, vous, Thales, prenez la responsabilité d'exposer les salariés et leur famille. Ceci est incohérent voire irresponsable. Les relances d'activités progressives et la montée en phase, doivent être revues à la baisse et décalées dans le temps et rester conformes à l'accord Groupe, c'est-à-dire ne concerner que les activités critiques et vitales.**

Nous n'osons croire que cette volonté soit dictée par des considérations purement financières aidées en cela par les dernières déclarations du Ministre de l'Economie, de sécuriser les dividendes des actionnaires en évitant de recourir au dispositif de chômage partiel, ce qui se ferait au détriment de la sécurité et de la santé des salarié-e-s dont vous avez la responsabilité.

Pour finir, un nombre croissant de pays se prépare au confinement avec des dispositifs sensiblement similaires au nôtre. Aujourd'hui, plus de 3 milliards de personnes sont déjà concernés par ces mesures de confinement. Pour qui allons-nous produire ? Pour alimenter nos chaînes de production et ainsi reconstituer nos stocks de produits dans l'attente de les livrer plus tard ? Est-ce pour cet objectif que vous pourriez mettre en danger les salarié-e-s du Groupe en France ainsi que leur famille, sans compter les prestataires impliqués tels que personnels de ménage, gardiennage, etc ?

Aussi, les organisations syndicales représentatives du Groupe, signataires de l'accord groupe, en appellent à votre raison pour appliquer cet accord dans l'esprit et dans la lettre afin de participer à l'effort national de non propagation du COVID-19 et à l'effort du Groupe de protéger les salariés et leur famille.

CFDT

CFE-CGC

CGT

CFTC

A. COGNIEUX

J. CALZADO

G. LEWANDOWSKI

V. MICHAUT